

29 août 1939.

## CIRCULAIRE

de

### Son Excellence Mgr l'Evêque de Valleyfield

#### A MM. les Membres de la Caisse ecclésiastique de Valleyfield

Messieurs et chers collaborateurs,

Le plan proposé pour amendement aux Règlements de la Caisse ecclésiastique a été approuvé par une forte majorité des membres.

Il y a cependant des dissidences, dont je respecte les motifs, mais qui ne manqueraient pas de rendre difficile l'administration d'une oeuvre à laquelle toutes les sympathies sont indispensables: aussi n'ai-je pas cru prudent d'aller plus loin en besogne.

Les modifications projetées sont donc remises à plus tard et nous garderons le **statu quo**, pour ce qui concerne souscriptions et allocations.

Comme il faut, pourtant, combler le déficit actuel et assurer les pensions payables pour l'an prochain, nous devons mettre en force les articles 4 et 5 des Règles de la Caisse Ecclésiastique.

Vous voudrez donc bien adresser à la Chancellerie, avant le premier septembre, votre contribution annuelle de dix dollars (\$10.00) avec en plus une

cotisation égale à un et demi pour cent ( $1\frac{1}{2}\%$ ) à être pris, pour MM. les Curés, sur les revenus accusés par leur dernier rapport annuel, déduction faite de la pension de chacun des vicaires estimée à deux cent cinquante dollars (\$250.00); pour les autres prêtres sur le chiffre de leur salaire et pension (estimée à \$250.00) et sur les divers honoraires ecclésiastiques reçus au cours de l'année, les honoraires de messes seuls exceptés.

Avec mes remerciements anticipés veuillez agréer mes cordiales salutations.

Croyez-moi bien vôtre en N.-S.



†J.-ALFRED,

Evêque de Valleyfield.